

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 20 juin 2011

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mercredi 20 juin 2011 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

EST PRÉSENTE

Mme la directrice générale et
secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

SONT ABSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

MM. les conseillers

Roger Vaillancourt
Thérèse Gagnon
Nancy Paquet
Steeve Lavoie
Pascal Dufour
Dominic Côté
Ghyslain Lapointe

La présente séance a dûment été convoquée par M. le maire Roger Vaillancourt. L'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec.

Le vendredi 17 juin 2011 à 11 h 20, M. le maire Roger Vaillancourt annule la séance du 20 juin 2011 en faisant parvenir un message électronique à chaque membre du conseil municipal. Le lundi 20 juin 2011 à 13 h 25, un deuxième message électronique est adressé à chaque membre du conseil municipal pour leur rappeler que la séance extraordinaire du lundi 20 juin 2011 n'aura pas lieu.

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay se présente à 19 h 30.

À 19 h 45, il y a constat qu'aucun membre du conseil municipal ne se présente à la présente séance extraordinaire.

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale et
secrétaire-trésorière**

**Roger Vaillancourt
Maire**

YB/DG/dg